

La page environnementale du mois

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une importante érosion de la biodiversité. Le réseau Natura 2000 a précisément été mis en place afin de lutter contre cette perte de biodiversité. Mais que représente-t-il exactement ? Quelles implications pour les citoyens ?

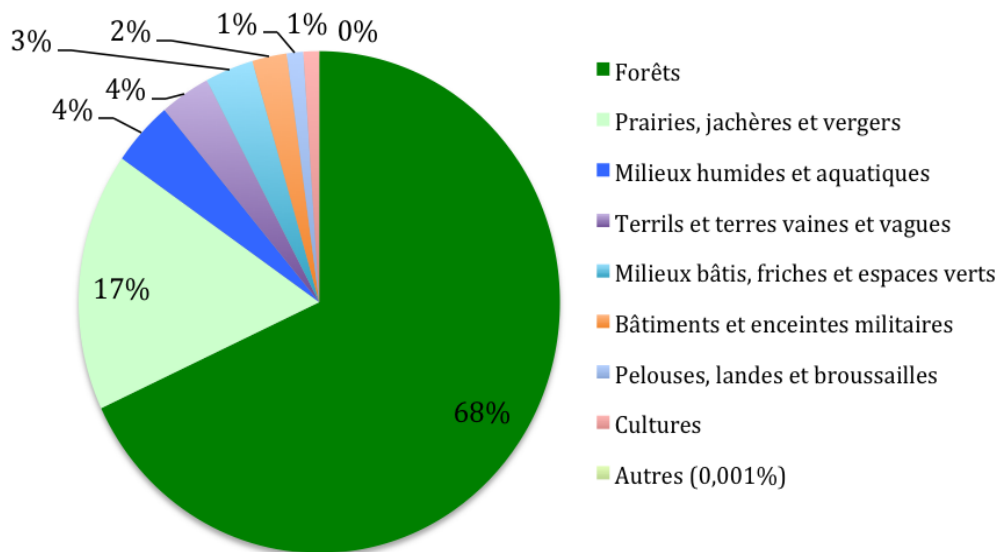
Le saviez-vous ?

Tous groupes confondus, 31 % des espèces animales et végétales sont menacées de disparition à l'échelle de la Wallonie et près de 9 % ont déjà disparu. Pour enrayer ce phénomène, le réseau « Natura 2000 » a été mis en place. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages, via la restauration d'un réseau de sites naturels interconnectés. Ce programme de restauration se décline dans toute l'Union européenne. Tous les pays membres sont donc appelés à participer à la création de ce vaste réseau écologique.



Vous l'aurez peut-être remarqué

En Wallonie, 240 sites ont été désignés en Natura 2000. Ceux-ci couvrent 13 % du territoire, soit 221 000 ha. Deux tiers de cette superficie correspondent à des forêts (graphique ci-dessous).



Chaque site possède ses caractéristiques propres et nécessite donc une gestion adaptée. Un inventaire biologique et une cartographie détaillée sont donc réalisés pour chacun d'entre eux. Plusieurs sites sont présents près de chez vous : les Fagnes de Samrée et du plateau des Tailles, la Haute vallée de l'Aisne, le Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale, la Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton...

Que pouvez-vous faire ?

Vous possédez une parcelle Natura 2000 ?

- Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un site : à côté des mesures générales de protection (interdiction d'enlever les arbres morts, de mettre des drains...) et des mesures particulières qui s'appliquent, des mesures volontaires peuvent être adoptées pour restaurer les milieux : coupe anticipée de résineux, création de mares,... des actions pour lesquelles vous pouvez bénéficier de subventions. Vous souhaitez découvrir les sites Natura 2000 près de chez vous ?
- Vous êtes un promeneur : des fiches « promenade » sont réalisées par l'ASBL Domaine de Bérinzenne afin de vous permettre de découvrir certains sites Natura 2000, comme par exemple ceux d'Odeigne et d'Amberloup (plus d'info sur <http://biodiversite.wallonie.be/fr/promenades-en-sites-natura-2000.html?IDC=5577&IDD=2758>).